



COMPTE-RENDU

Assemblée Générale du 15/02/2014

Bilan saison 2012/2013

Présent(e)s à la tribune :

- Monsieur Alain QUINTANE, Président de la MJC de Léznigan-Corbières,
- Monsieur Jules ESCARÉ, Vice-Président du Conseil Général de l'Aude,
- Monsieur Michel MAÏQUE, Maire de Léznigan-Corbières, Président de la CCRLCM.
- Monsieur Jean TARBOURIECH, Maire-Adjoint délégué aux Sports,
- Monsieur Robert COLOMBIES, Vice-Président de la FRMJC
- Monsieur Julien SANS, Directeur de la MJC de Léznigan-Corbières,
- Monsieur Jean PÉRILLOU, Trésorier de la MJC de Léznigan-Corbières,
- Monsieur Guillaume CLAMAGIRAND, Commissaire aux comptes (Fiduris Audit).
- Monsieur Jean-François BOUMADI, Expert-Comptable (Exco A2A)
- Madame Nicole CLARETO, Secrétaire Générale de la MJC

Alain QUINTANE ouvre la séance à 16H45.

L'Assemblée Générale, s'ouvre par un hommage à Jean YCHÉ, Président d'honneur de la MJC, Président du Conseil d'Administration de 1958 à 1982, décédé le Mercredi 29 Janvier 2014.

Alain QUINTANE donne lecture d'un de ses écrits évoquant les fondements de l'Education Populaire, extrait du livre écrit par Nathalie BOULBÈS « MJC – ½ siècle d'histoire ».

Une minute de silence est respectée par l'assemblée à la mémoire de ce militant.

Chaque participant présent dispose du document « Bilans – Votes – Projets pour cette Assemblée Générale du 15 février 2014 » 60 pages, tout en couleurs.

Avant de procéder aux différents votes, Julien SANS, directeur de la MJC rappelle les consignes :

- 1 voix aux parents des adhérents mineurs de moins de 16 ans
- 2 voix aux adhérents jeunes de + de 16 ans et adultes
- les adhérents présents peuvent représenter un autre adhérent munis de la procuration signée pour 2 voix.

Présentation par le Président des membres présents à la tribune et leurs fonctions.

1 / Vote du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 Mars 2013 :

Le compte-rendu de l'A.G. 2013 ayant été mis en ligne, il n'y aura pas de lecture et le rapport est voté à bulletin secret.

2 / Rapport Moral et d'Orientation :

Le Président de la MJC, procède à la lecture du rapport moral et d'orientation :

Si l'Éducation Populaire s'inscrit dans une longue histoire et dans un riche héritage, sa force et son intérêt tiennent d'abord dans sa capacité à répondre aux enjeux de son temps.

Aujourd'hui comme hier, l'Éducation Populaire construit des alternatives éducatives, culturelles, sociales, économiques et citoyennes. Aujourd'hui plus qu'hier le contexte dans lequel s'inscrit son action est fluctuant, soumis à de multiples forces contraires et nécessitant au plus haut point le sens de l'équilibre.

Entre satisfactions présentes et inquiétudes à venir...

En 2013 l'Education Populaire ce sont 500.000 associations, 20 millions de personnes concernées par leur action, 6 millions de bénévoles et près de 680.000 salariés.

Ces chiffres bruts disent à eux seuls quelle est la force du mouvement dans lequel nous nous inscrivons. Ce mouvement pour lequel nous donnons notre dynamisme et notre conviction.

En son sein, notre MJC, historique, puisque fondée dès 1946 sur les **valeurs humanistes et solidaires** qui ont suivi la Libération, représente 58 clubs d'activités, près de 1.700 adhérents et 43 salariés.

Quant aux bénévoles on ne saurait les compter mais leur importance est prééminente à Lézignan encore plus qu'ailleurs.

Il est désormais établi que ce mouvement participe à la richesse collective, qu'il permet aux acteurs de développer les réseaux de solidarités, de faire vivre la démocratie, de développer des démarches non marchandes et pourtant économiques, qu'il constitue une force d'innovation sociale au service d'une ambition émancipatrice.

Tous ces vecteurs ont été reconnus par la création du Ministère de l'**Economie Sociale et Solidaire** chargé de mettre en place les transversalités indispensables.

Nonobstant, force est de constater qu'à l'heure actuelle l'emploi associatif traverse une zone de turbulences. Le paysage est en effet contrasté entre satisfactions présentes et inquiétudes à venir.

Le développement des « **Emplois d'Avenir** » représentait un très gros espoir dans la lutte contre le chômage et la précarité des jeunes.

Dans le milieu associatif, ce contrat, qui permet de mettre le pied à l'étrier à des jeunes, a connu un succès satisfaisant avec près de 30.000 signatures en 2013 (chiffre à rapprocher de l'objectif de 100.000 contrats au plan national). Notre Maison a pris logiquement et largement sa part en procédant à l'engagement de quatre contrats en 2013.

Le fonctionnement du **Service Civique**, qui existe depuis 2011, est aussi un point nettement positif.

Depuis trois ans, en effet, 12 jeunes lézignanais ont effectué une mission d'intérêt général, dans notre MJC et y ont apporté leur engagement et leur dynamisme. En retour, ils ont vécu une véritable expérience enrichissante qui, n'en doutons pas, sera profitable dans leur vie professionnelle future.

En revanche la « **Loi de Sécurisation de l'Emploi** », votée en juin 2013, laisse, paradoxalement, planer des incertitudes sur l'emploi et le fonctionnement des associations en général et de notre Maison en particulier.

Ce texte législatif, dans un souci louable au départ de lutte contre la précarité, interdit le recours aux contrats à temps partiel de moins de 24 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} janvier 2014 pour les nouveaux recrutés et, à partir de 2016 pour tous.

Il faut rappeler que, dans le milieu de l'animation, les contrats de faible amplitude sont légion. Chez nous, une vingtaine de professionnels sont concernés. Seul un accord de branche dérogatoire permettrait de tempérer le texte. Le risque c'est de voir l'emploi salarié disparaître et se transformer en auto-entrepreneuriat ou en profession libérale avec externalisation du personnel d'animation des MJC.

Ce n'est pas le but recherché. Le sujet reste d'actualité et n'est pas encore tranché. Le Conseil National de l'Emploi Associatif (CNEA), auquel nous sommes affiliés, planche actuellement sur la négociation de cet accord syndicat/patronat qui devrait nous permettre de bénéficier de certains aménagements pour les animateurs techniciens et les professeurs de nos clubs.

... dans un panorama local bousculé...

Le législateur 2013 a décidé de **bousculer le panorama local** en faisant évoluer les règles du partenariat entre les collectivités locales et les associations.

En premier lieu il a posé la première pierre de sa refondation de l'école, avec la réforme des rythmes scolaires. Le réseau des MJC partage pleinement cette ambition d'apporter à l'enfant une qualité éducative par un accès à des pratiques artistiques, culturelles, sportives, ludiques.

Notre mouvement souhaite co-construire, avec les collectivités territoriales, ces « Projets Éducatifs de Territoire » (PEDT) qui doivent permettre de travailler prioritairement avec les acteurs locaux.

Toutefois il ne faut pas ignorer qu'il existe un risque de voir certains financements concentrés sur l'aménagement des rythmes scolaires au détriment des financements dédiés au projet global des structures de proximité, et quid des activités du mercredi matin qui ne seront pas toutes positionnables vers d'autres créneaux horaires ?

Ici, la modification des rythmes scolaires sera mise en œuvre en septembre 2014, et la Ville, qui constitue notre principal partenaire depuis 58 ans, a clairement fait connaître son intention de s'appuyer sur nous pour construire son projet.

Les perspectives sont donc claires mais à Lézignan, comme ailleurs, l'organisation nouvelle à mettre en place générera des difficultés qui devront être surmontées.

En second lieu le projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.), approuvé par le Sénat, et en cours de vote à l'Assemblée Nationale, modifie les relations entre les communes et les associations.

Point extrêmement positif pour le milieu associatif, il apporte une précision législative qui manquait dans le droit positif concernant les subventions versées par les collectivités locales :

Aucun texte jusqu'alors ne définissait la notion de subvention. Ainsi, depuis plusieurs années, on constatait une diminution du recours à la subvention, les collectivités préférant recourir aux « Marchés Publics » plus sécurisés juridiquement. Le projet de loi pose le principe de la diversité que peut prendre la subvention comme un ensemble de contributions financières allouées « pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, le développement d'activité ou le financement global de l'activité d'un organisme bénéficiaire ». Ces termes peuvent paraître complexes, juridiques et éloignés du terrain. Il est en réalité fondamental et je vais vous en donner un exemple concret :

Pour obtenir la gestion du centre de loisirs municipal « La Lauseta », la MJC a dû soumissionner à un appel d'offres lancé dans le cadre des Marchés Publics et présenter la meilleure offre pour être retenue. Aujourd'hui la MJC exerce cette activité dans le cadre d'un Marché Public signé avec la Ville de Lézignan qui était, avant la loi E.S.S., le seul mode opératoire non critiquable pour y procéder.

Ceci étant, cela n'a pas empêché l'association qui exerçait précédemment, par le biais d'une convention d'objectif, arrivée à terme le 31 décembre 2012, d'engager à l'encontre de la MJC et de la Ville de Lézignan, trois contentieux. Ces procédures se trouvent actuellement pendantes deux devant le Conseil des Prud'hommes et la troisième devant le tribunal administratif.

Heureusement il faut se réjouir de la façon dont fonctionne le centre de loisirs dans lequel la Maison a mis son savoir-faire et son engagement au service de nos enfants.

... Vers la nouvelle Mjc

Tant rêvés, tant attendus, tant espérés, les travaux de rénovation de la MJC ont débuté. Il faut saluer comme il se doit le lancement par la municipalité de ce projet ambitieux. Il doit être noté que la Ville nous a associés à chacune des étapes de la conception et s'est efforcée de prendre nos principales demandes en considération.

Elaboré par Bruno GROTTI, architecte, ce programme quinquennal, commencé fin 2013, et qui s'achèvera en 2017, permettra de doter la Maison d'équipements modernes et adaptés. Les usagers, adhérents ou résidents, pourront y être reçus dans des conditions de sécurité et de confort maximales. Voici quelques données qui vont vous permettre de mesurer l'ampleur du projet :

- ✓ 2 millions d'euros hors taxe, c'est le coût qu'engagera la Ville.
- ✓ 130.000 € d'investissements complémentaires seront programmés par la MJC sur 10 ans.
- ✓ 13 entreprises sont à pied d'œuvre depuis début décembre.
- ✓ 21 salles d'activités (soit 6 supplémentaires) seront mises en service progressivement.
- ✓ Le pôle administratif va passer de trois à sept bureaux.
- ✓ Une nouvelle salle de danse de 130 m², équipée comme un studio professionnel (tapis de danse, vestiaires, sonorisation, ...) sera livrée dès cette année.
- ✓ 2 ascenseurs permettront une accessibilité totale aux différents niveaux.
- ✓ Un nouvel étage, à ossature bois, accueillera les chambres du Centre International de Séjour, toutes équipées de douches et WC.
- ✓ Une grande verrière couvrira le patio central qui deviendra un atrium.
- ✓ La salle de restaurant, d'une capacité de 72 convives, et les cuisines seront déplacées au rez-de-jardin. Un self-service sera proposé aux résidents.

Afin de passer la période difficile des travaux, dans les meilleures conditions, la MJC a décidé de communiquer autour de ce projet (numéro spécial du journal, site internet dédié au chantier, signalétique spécifique, exposition permanente, ...).

Le planning des travaux a été élaboré de manière à occasionner le moins de gêne possible. Toutefois, nous serons obligés de fermer, provisoirement, des salles et espaces. Les activités seront délocalisées, soit sur un autre secteur du bâtiment, soit vers d'autres salles communales.

Il y aura aussi des nuisances sonores surtout pendant les périodes de démolitions. Nous demandons à tous d'être indulgents et compréhensifs. Nous incitons également les usagers à ne pas braver les interdictions.

La réhabilitation de la MJC s'inscrit dans un projet plus global de renouveau du quartier avec la construction de la Médiathèque, les aménagements dans le Jardin Public et la requalification prochaine de la rue Marat.

Pour fermer cette page consacrée aux travaux, signalons que nous engageons une campagne de mécénat.

Le mécénat, qu'es aquò ?

Il s'agit d'un soutien apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activité d'intérêt général. C'est un mode de contribution financière qui, grâce à un dispositif spécifique, permet au donateur de bénéficier d'une réduction fiscale du montant du don de 66% dans la limite de 20% de leur revenu imposable. Les sommes récoltées dans le cadre de cette opération, vont nous permettre d'assurer les investissements mobiliers qui équiperont les salles de la nouvelle MJC.

Je ne pourrais conclure ce rapport moral 2014 sans saluer comme il se doit les équipes de la MJC et les partenaires. Les bénévoles et les salariés qui s'impliquent au quotidien pour faire vivre notre projet associatif. Les partenaires qui soutiennent la Maison, en premier lieu la Ville de Lézignan, la CAF de l'Aude, la DDCSPP et nos fédérations régionales et départementales des MJC.

Vous l'aurez donc compris, l'Éducation Populaire reste une grande ambition, et la MJC de Lézignan, sa vieille sentinelle est vigilante à maintenir le bon cap.

Mais dans le contexte d'aujourd'hui, plus que jamais, il faut savoir se maintenir en équilibre.

L'équilibre entre les réalités socio-économiques de l'époque et les nécessités d'une valorisation de l'engagement bénévole, l'équilibre entre les réalités juridiques d'un monde marchand et les spécificités imprescriptibles de l'Éducation Populaire...

En somme l'équilibre entre le vouloir et le pouvoir.

3 / Elections au CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Alain QUINTANE procède ensuite à l'élection du tiers sortant et à la reconduction des membres associés :

3-1 > ELECTION DE MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs sortants :

André CASTEL (Sympathisant) > se représente

Anne-Marie FAGNONI (Randonnée Pédestre) > se représente

Mylène FERRUCCI-GUELLIN (Humanitaire) > se représente

Dominique MALVES (Atelier d'écriture) > se représente

Marie-Claude MARTINEZ (Chorale) > ne se représente pas

Jean PERILLOU (Gymnastique douce) > se représente

Alain QUINTANE (Atelier théâtre) > se représente

Marcelle SOUCAILLE (Sympathisante) > se représente

8 postes sont à renouveler (1/3 du Conseil d'Administration) + 1 poste vacant (exclusion d'Irène CEBRIAK)

En conséquence il y a 9 postes à pourvoir cette année.

Nouveaux candidats :

Francis BOISSON (Randonnée Pédestre) et Claude MALROUX (Chorale)

Les nouveaux candidats sont présentés à l'assistance.

Nous enregistrons 9 candidats pour 9 postes à pourvoir. Tous les candidats obtenant la majorité absolue seront élus.

Le vote se déroule à bulletin secret

3-2 > ELECTION DE MEMBRES ASSOCIES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur rappelle le règlement des membres associés. Ils peuvent être des personnes physiques ou morales choisies avec leur accord en fonction de l'intérêt qu'elles représentent pour l'association. Les membres associés sont proposés par le Conseil d'Administration au suffrage des adhérents, tous les ans, lors de l'Assemblée Générale. Ils sont élus à bulletin secret et à la majorité absolue des votants présents ou représentés. Un poste de membre associé est proposé tous les ans à la Caisse d'Allocation Familiale, partenaire de la M.J.C. Les membres associés peuvent ne pas être reconduits sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Sont proposés pour les postes de membre associé :

> Jean-Pierre SALETTE (Reconduction)

> Guy FERRERES (nouveau membre associé)

> un siège pour la CAF de l'Aude

Les votes se déroulent à bulletin secret.

4 / FINANCES :

Le Président donne ensuite la parole à Jean PERILLOU, trésorier, qui présente son rapport financier.

En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable EXCO A2A LANGUEDOC a arrêté les comptes annuels de la MJC pour la période allant du 01 septembre 2012 au 31 août 2013. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices,

La présentation de nos comptes annuels est conforme aux règles générales d'établissement. Ils ont été vérifiés par le cabinet de commissariat aux comptes FIDURIS AUDIT de Béziers, mandaté pour cette mission depuis l'Assemblée Générale de 2005. Le Commissaire aux Comptes présentera son rapport avant les votes

4-1 > LECTURE DU RAPPORT FINANCIER par Jean PERILLOU :

Contrairement aux deux exercices précédents, la tendance a été inversée puisque le résultat de l'exercice était excédentaire au 31/08/2013 pour un montant de 12.295€.

Toutefois, en accord avec notre Expert-Comptable et notre Commissaire aux Comptes, cet excédent a été pour nous l'occasion de compléter la provision concernant un départ à la retraite qui va intervenir en mars 2014. La provision constituée représente désormais la somme de 29.752 € (16 368 € déjà provisionnés auxquels nous avons ajouté les 13.384 € manquants pris sur le compte de résultat de l'exercice 2012/2013). Ainsi, nous couvrirons en totalité l'indemnité brute conventionnelle de départ en retraite pour notre salariée ayant trente-huit ans d'ancienneté. Il nous restera les charges patronales liées à cette prime soit 11 320 € que nous assumerons intégralement sur l'exercice 2013/2014. En conséquence le résultat de l'exercice 2012/2013 sera déficitaire de 1.088 € : 12.295 € (excédent au 31/08/2013) - 13.384 € (provision retraite complémentaire) = - 1.088 €

Les chiffres :

Côté recettes, nous constatons une augmentation de 106.623 € (766.806 € cette année contre 660.184 € l'année précédente). Je veux insister sur les trois postes de recettes les plus significatifs :

- *Les ventes de produits et de prestations qui représentent 41 % des recettes totales contre 31% l'an dernier, s'élèvent à 317.166€ contre 261.981 € (soit une hausse de 55.185 €). Ce poste regroupe les prestations vendues par la MJC (recettes du Centre International de Séjour, facturation du Centre de Loisirs, produits de l'organisation des sorties et des séjours, produits des bars et buvettes, prestations financées par la CAF pour l'Espace Jeune, prestations du multimédia et produits des formations ou des stages).*
- *Les subventions qui représentent 26% des recettes totales contre 23% l'an dernier, s'élèvent à 205.082 € contre 154.874 € (soit une hausse de 50.208 €). Les subventions sont versées par l'Etat (ASP ou DDCSPP), la Ville de Lézignan-Corbières et la Communauté des Communes de la Région Lézignanaise.*
- *Les autres produits qui représentent 30% des recettes totales contre 34% l'an dernier, s'élèvent à 232.520 € contre 225.848 € (soit une hausse de 6.671 €). Ce poste de recette regroupe les collectes et le sponsoring, les cartes MJC, les cotisations des clubs et les reprises sur provisions des salariés qui ont quitté l'association.*

Côté Dépenses, nous constatons également une augmentation de 92.745 € (767.895 € cette année contre 675.150 € l'année précédente). Insistons sur les postes significatifs :

- *Les achats (pharmacie, alimentation, carburant, petits équipements, produits d'entretien, fournitures administratives) qui représentent 8.2% des dépenses totales de la MJC contre 8.4% l'an dernier, s'élèvent à 63.042 € contre 56.806 € (soit une hausse de 6.236 €).*
- *Les services extérieurs (sous-traitance d'activité, travailleurs indépendants, contrats artistiques, locations et assurances) qui représentent 7.4% des dépenses totales contre 7.2% l'an dernier, s'élèvent à 57.124 € contre 48.630€ (soit une hausse de 8 494 €).*
- *Les autres services extérieurs (transports et frais de déplacement, publicité, communication, frais d'hébergements, téléphone, internet, affranchissement, affiliations, licences sportives, photocopies, services bancaires, honoraires comptables, commissaire aux comptes, avocats, fêtes et cérémonies) qui représentent 17.4% des dépenses totales contre 20.5% l'an dernier, s'élèvent à 133.847 € contre 138.810 € soit une baisse de 4.963 €.*
- *Les impôts et taxes (taxe sur les salaires, formation professionnelle, SACEM) qui représentent 1.7% des dépenses totales contre 1.6% l'an dernier, s'élèvent à 12.869,56 € contre 10.741,62 € (soit une augmentation de 2.127 €).*
- *Les charges de personnel qui représentent 59.5% des dépenses totales contre 57% l'an dernier, s'élèvent à 457.127,57€ contre 388.152,56 € (soit une hausse de 68.975 €).*
- *Les provisions et amortissements qui représentent 5.6% dépenses totales de la MJC contre 4.5% l'an dernier, s'élèvent à 43.375 € contre 30.666,12 € (soit une augmentation de 12.709,34 €).*

Et demain ...

Les travaux de réaménagement et modernisation de nos locaux devraient générer plus d'activités, plus de résidents et plus d'adhérents, mais en contrepartie, nous prévoyons des investissements complémentaires à ceux de la Mairie, pour environ 130.000 € que nous couvrirons par trois sources de financement :

- *Des subventions d'investissement à demander auprès du Conseil Régional, de la DDCSPP et de l'Agence Nationale des Chèques Vacances.*
- *L'emprunt et le crédit-bail (pour information, la dernière échéance du dernier emprunt en cours est prévue fin avril 2014).*
- *Le Mécénat qui s'adresse à tous. C'est une façon de vous engager aux côtés de la MJC et également de récupérer une partie des sommes versées en crédit d'impôt. C'est un acte simple, à la portée de tous.*

Une bonne nouvelle confirmée par le Gouvernement, c'est l'augmentation du plafond pour le calcul de la taxe sur les salaires. En effet, dès 2014, cela nous permettra d'économiser une somme d'environ 6.000 € net.

Toutefois nous avons deux interrogations qui pourront impacter nos finances ces prochaines années :

La réforme des rythmes scolaires, sera-t-elle positive ou négative par rapport aux inscriptions dans nos activités ?

La loi sur la modernisation de l'emploi, aura-t-elle une incidence sur notre structure ?

Pour conclure, nous remercions les adhérents qui nous sont restés fidèles, bien que nous ayons été contraints d'appliquer une augmentation pour faire face aux difficultés, qui sont en grande partie derrière nous.

4-2 > DOCUMENTS COMPTABLES COMMUNIQUES AUX ADHERENTS :

Les adhérents ont reçu dans leur dossier :

- Le compte de résultat du 01/09/2012 au 31/08/2013 (général et analytique), les tableaux et commentaires.
- Le bilan financier au 31/08/2013, les tableaux et commentaires
- L'évaluation des contributions volontaires en nature des bénévoles

(Voir dossier AG 2014 téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – Pages 11 à 30)

4-3 > RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE

Jean-François BOUMADI, du Cabinet comptable EXCO A2A, présente un diaporama mettant en exergue les principaux ratios financiers de la comptabilité de la MJC (le bilan, le résultat et la trésorerie au 31/08/2013).

(Voir document annexe – diaporama POWERPOINT EXCO)

4-4 > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La parole est ensuite donnée au Commissaire aux comptes. Guillaume CLAMAGIRAND, Commissaire aux Comptes du Cabinet FIDURIS AUDIT présente son rapport :

« Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de Commerce.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Août 2013, sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de la MJC-CIS de Lézignan-Corbrières, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*
- *La justification de nos appréciations.*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévues par loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels. »

Le Commissaire aux Comptes précise qu'au regard des règles et principes français, les comptes de la MJC arrêtés au 31/08/13 tels qu'ils sont présentés à l'Assemblée Générale sont réguliers et sincères. Guillaume CLAMAGIRAND, du Cabinet Fiduris Audit, donne quitus au Conseil d'Administration de la MJC.

Le Président invite ensuite les adhérents à voter à bulletin secret les rapports et tableaux financiers.

5 / TAUX DES CARTES MJC 2014/2015:

Alain QUINTANE présente ensuite les taux de cotisations pour 2014/2015 (en vigueur à partir de septembre 2014) qui sont soumis à l'approbation des adhérents. Il est proposé aux adhérents de ne pas modifier les taux des cotisations :

> Jusqu'à 17 ans : 18 €

> 18 ans et plus : 24 €

Il fait procéder au vote à bulletin secret.

6 / RAPPORT D'ACTIVITÉ :

Julien SANS, directeur, présente le rapport d'activité sous forme de diaporama.

Ce rapport d'activité présente les actions de notre association entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013. Il est présenté selon les grands domaines stratégiques de fonctionnement de la MJC. La diversité, la quantité et la qualité des activités et des actions de la MJC en 2012/2013 sont le fruit d'un travail collectif entre bénévoles et professionnels. La collaboration de l'ensemble des acteurs trouve son efficacité, dans le respect des statuts de chacun, par une répartition claire des champs d'intervention et des échanges nombreux, de sorte que, les décisions et leur mise en œuvre s'opèrent dans les meilleures conditions. Depuis 1946, cette complémentarité entre les bénévoles et les professionnels est le socle indispensable pour la pérennité de la structure.

Julien SANS précise que le rapport d'activité ne fait pas l'objet de vote, les clubs nouveaux de cette année ne sont donc pas présents dans ce bilan. Le rapport d'activité 2012/2013 traite de :

- La vie associative,
- le bénévolat,
- la gestion du personnel,
- les publics adhérents,
- les clubs d'activités,
- l'action culturelle,
- l'espace jeune,
- l'ALSH Lauseta,
- l'espace multimédia,

- la communication de l'association,
- le Centre International de Séjour

A la fin de son intervention, Julien SANS, adresse ses sincères remerciements à l'équipe de professionnels et rend hommage à Martine VAISSIERE, notre secrétaire comptable, qui, après 38 ans d'ancienneté, assiste à sa dernière AG en tant que professionnelle puisqu'elle fait valoir ses droits en retraite le 01/04/2014.

L'assistance assiste ensuite à la projection d'un montage vidéo réalisé par le Multimédia qui présente, en 8 minutes, la synthèse de l'activité de l'année.

(Voir dossier AG 2014 téléchargeable sur le site internet : www.mjc-lezignan-corbieres.com – Pages 32 à 59)

7 / INTERVENTIONS DES ADHÉRENTS ET INVITÉS :

Le Président donne la parole à l'assistance afin que les adhérents posent toutes les questions qu'ils souhaitent. Pas de questions dans l'assistance. La parole est donnée ensuite aux invités, qui, à tour de rôle, font part de leur satisfaction d'assister à l'AG de la MJC (Robert COLOMBIES pour la FRMJC, Michel MAIQUE, pour la Ville et la CCRLCM et Jules ESCARÉ, pour le Conseil Général).

8 / PROCLAMATION DES RÉSULTAT :

Les opérations de dépouillement terminées, Alain QUINTANE proclame les résultats des différents votes.

	VOTANTS	NULS	EXPRIMES	POUR		CONTRE			
1	Compte-Rendu AG 2013	369	5	364	362	99,5%	2	0,5%	ADOPTE
2	Rapport Moral	369	0	369	369	100,0%	0	0,0%	ADOPTE
3	BOISSON Francis	369	6	363	359	98,9%	4	1,1%	ELU
	CASTEL André	369	12	357	345	96,6%	12	3,4%	ELU
	FAGNONI Anne-Marie	369	7	362	341	94,2%	21	5,8%	ELU
	FERRUCCI-GUELLIN Mylène	369	14	355	292	82,3%	63	17,7%	ELUE
	MALVES Dominique	369	20	349	243	69,6%	106	30,4%	ELUE
	MALROUX Claude	369	37	332	284	85,5%	48	14,5%	ELU
	PERILLOU Jean	369	6	363	363	100,0%	0	0,0%	ELU
	QUINTANE Alain	369	4	365	350	95,9%	15	4,1%	ELU
	SOUCAILLE Marcelle	369	17	352	352	100,0%	0	0,0%	ELUE
4	FERRERES Guy	369	7	362	341	94,2%	21	5,8%	ELU
	SALETTE Jean-Pierre	369	7	362	352	97,2%	10	2,8%	ELU
	CAF de l'Aude	369	4	365	363	99,5%	2	0,5%	ELUE
5	RAPPORT FINANCIER	369	1	368	364	98,9%	4	1,1%	ADOPTE
6	COMPTE DE RESULTATS	369	1	368	366	99,5%	2	0,5%	ADOPTE
7	BILAN FINANCIER	369	1	368	367	99,7%	1	0,3%	ADOPTE
8	COTISATIONS 2014/2015	369	5	364	358	98,4%	6	1,6%	ADOPTE

L'Assemblée Générale 2014 est clôturée à 19h00 et se poursuit par un apéritif dînatoire et une soirée dansante.

La Secrétaire de Séance
Nicole CLARETO



Le Président
Alain QUINTANE



Le Directeur
Julien SANS

